

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017**

*L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LAVAU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Maire.*

**Présents** : MMmes Jacques Gachowski, Yves Dauvet, Jacky Corniot, Catherine Copitet, Alexandre Cuisin, Arnaud Tiedrez, Thierry Girot, Jean-Claude Darnet, Sébastien Marty, Laurence Bearel, Pascal Cossard, Céline Philippe.

**Excusés**: Béatrice Laculle pouvoir à Thierry Girot, Isabelle Grisey pouvoir à Jacky Corniot

**Secrétaire de séance** : Céline Philippe

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.*

**ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS EN VUE DE  
L'ELECTION DES SENATEURS**

*Vu le code électoral,*

*Vu l'arrêté n°BERTI2017279-0001 du 6 octobre 2017*

*Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants de la commune en vue de l'élection des sénateurs.*

*Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués,*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

**DECIDE** de procéder à l'élection des trois délégués titulaires et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

**- Election du Premier délégué titulaire et son suppléant :**

*Candidat délégué titulaire déclaré : Jacques GACHOWSKI*

*Candidat délégué suppléant déclaré : Thierry GIROT*

*Après dépouillement, les résultats sont les suivants :*

*- nombre de bulletins : 12*

*- bulletins blancs ou nuls : 0*

*- suffrages exprimés : 12*

*- majorité absolue : 7*

*M. Jacques GACHOWSKI et Thierry GIROT ont obtenu : 12 voix*

*M. Jacques GACHOWSKI et Thierry GIROT sont proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat*

**- Election du Deuxième délégué titulaire et son suppléant :**

*Candidat délégué titulaire déclaré : Jacky CORNIOT*

*Candidat délégué suppléant déclaré : Sébastien MARTY*

*Après dépouillement, les résultats sont les suivants :*

*- nombre de bulletins : 12*

*- bulletins blancs ou nuls : 0*

*- suffrages exprimés : 12*

*- majorité absolue : 7*

*M. Jacky CORNIOT et Sébastien MARTY ont obtenu : 12 voix  
M. Jacky CORNIOT et Sébastien MARTY sont proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré  
accepter le mandat*

***- Election du Troisième délégué titulaire et son suppléant :***

*Candidat délégué titulaire déclaré : Catherine COPITET*

*Candidat délégué suppléant déclaré : Céline PHILIPPE*

*Après dépouillement, les résultats sont les suivants :*

*- nombre de bulletins :12*

*- bulletins blancs ou nuls : 0*

*- suffrages exprimés :12*

*- majorité absolue : 7*

*M. Catherine COPITET et Céline PHILIPPE ont obtenu : 12 voix*

*M. Catherine COPITET et Céline PHILIPPE sont proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré  
accepter le mandat*

*La répartition des délégués est la suivante :*

	<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
<b><i>DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS</i></b>	<b><i>Jacques GACHOWSKI Jacky CORNIOT Catherine COPITET</i></b>	<b><i>Thierry GIROT Sébastien MARTY Céline PHILIPPE</i></b>

## ***INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES***

### ***DEROGATION REPOS DOMINICAL 2018***

*Monsieur le Maire expose que la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite loi Macron, donne la possibilité aux commerces de détails pratiquant la même activité sur le territoire de la commune de déroger à la règle du repos dominical jusqu'à 12 dimanches par an.*

*La loi précise que ces dérogations sont accordées par le Maire, après avis du Conseil Municipal et avis conforme de l'EPCI dont dépend la commune, sous réserve que plus de 5 dimanches soient sollicités.*

*Il explique que la liste des dimanches doit impérativement être arrêtée avant le 31 décembre de l'année pour une application l'année suivante. Une demande au-delà de cette date ne pourra être prise en compte.*

*Il indique aux membres du Conseil que la loi impose les règles du volontariat dans le cadre de ces ouvertures.*

*Il présente la demande du Village de boutique pour 12 dimanches au cours de l'année 2018, soit les dimanches 14, 21 et 28 janvier, 1, 8, 15 et 22 juillet, 21 et 28 octobre, 9, 16 et 23 décembre 2018.*

*Il rappelle que les dimanches désignés ci-dessus, demandés par le village de boutiques s'appliqueront à tous les commerces de détails situés sur le finage de la commune de LAVAU.*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*DONNE un avis favorable à la demande d'ouverture des commerces de détails sur la commune de LAVAU les dimanches 14, 21 et 28 janvier, 1, 8, 15 et 22 juillet, 21 et 28 octobre, 9, 16 et 23 décembre 2018.*

*CHARGE Monsieur le Maire du suivi du dossier auprès de l'EPCI et des commerces situés sur la commune de LAVAU.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

*- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire de l'hôtel B&B est instruit. Dossier à suivre*

*- Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Philippe ADNOT, Sénateur de l'Aube, nous informant de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour le projet de construction d'une maison médicale.*

*- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré tout dernièrement deux médecins généralistes très intéressés par le projet de maison médicale.*

*- Madame Catherine Copitet, 3<sup>ème</sup> Adjointe, fait un point sur la Fête de Village qui s'est déroulé samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017.*

*Elle explique que la fête a été un réel succès. Le repas organisé le samedi soir a notamment connu une très belle affluence.*

*Les animations extérieures mises en place par les forains ont été particulièrement appréciées.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.*

*Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*